

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Jessica Talbot, présidente

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania RAOUB
au Trésor-du-Boisé		Madame Sabrina PALLOTTA
Beaconsfield	Absent	Monsieur Éric MUELLER
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Monsieur David HACHÉ
Cardinal-Léger		Madame Ariane GUÉNETTE
Catherine-Soumillard	Absent	Monsieur Patrick SÉVIGNY
Cavelier-De-LaSalle		Monsieur Ghislain LAPORTE
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Claire NOËL
Dalbé-Viau		Madame Jessica TALBOT
de la Mosaïque		Madame Sharon GO
de la Traversée		PAS DE CÉ
de l'Odyssée	Absent	Monsieur Benoît LEFEBVRE
de l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
des Berges-de-Lachine	Absente	Madame Françoise MICHAUD
des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Découvreurs	Absent	Monsieur Éric CARON
des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
des Marguerite		Madame Lyne CHLALA
des Saules-Rieurs		Monsieur David LEMIEUX
des Sources	Absente	Madame Tatiana ARIAS
Dollard-des-Ormeaux		Monsieur Steeve NADON
Dorval-Jean-XIII		Madame Nathalie FORTIN
du Bois-de-Liesse		Monsieur George BALOUZAKIS
du Bout-de-l'Isle		Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Chêne		Madame Valérie OSTER
du Grand-Héron	Absente	Madame Stéphanie LAMPE
du Petit-Collège	Absent	Monsieur Robert HAMEL
du SAS	Absente	Madame Diane BOUCHER
Édouard-Laurin	Absent	Monsieur Dan NGUYEN
Émile-Nelligan		Monsieur Steve HILLIER
Enfants-du-Monde	Absente	Madame Maria DAGOSTINO
Enfant-Soleil		NIL
Félix-Leclerc	Absente	Madame Christine TELLIER
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Monsieur Hilal ELAYOUBI
Harfang-des-Neiges	Absent	Monsieur Jean-Claude AURA
Hébert		Madame Marie-Hélène CHARTIER
Henri-Beaulieu	Absent	Monsieur Imad LAGRAFEL
Henri-Forest		NIL
Île-des-Soeurs		NIL
Jacques-Bizard		Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jardin-des-Saints-Anges		Madame Roberte LOUISMA
Jean-Grou		Madame Karine LÉ
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Madame Marie FOREST
Katimavik	Absente	Madame Achlai ERNEST
Lajoie		Monsieur Pierre-Olivier DESERRÉS
Lalande		Madame Mélanie PIECHA
Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Laurentide	Absente	Madame Mina KIMOUCHE
L'Eau-Vive		Monsieur Presley TCHOUA
Lévis-Sauvé		Madame Scindya DE BARROS
Marguerite-Bourgeois		Madame Karolina ZAJDA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Catherine GRAND
Notre-Dame-de-la-Garde		Madame Kim COLLIN
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Caroline CHASSÉ
Notre-Dame-de-Lourdes	Absente	Madame Hélène MARCHAND
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle école Pierrefonds		Madame Jessica GAGNON
Nouvelle-Querbes	Absent	Monsieur Ari COHEN
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUDJOU
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige	Absente	Madame Elham ESHAGHPOUR-PAKDEHI
Philippe-Morin	Absente	Madame Florence SAY
Pierre-Laporte		Madame Yvette BONVALOT
Pierre-Rémy	Absente	Madame Sophie LAROSE
Pointe-Claire		Monsieur Jocelyn REID
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est	Absente	Madame Caroline CHARTRAND
Saint-Clément-Ouest		Madame Tania NAIM
Sainte-Catherine-Labouré	Absente	Monsieur Mellel RACHEDI
Sainte-Genève-Ouest		Madame Karine BABIN
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		NIL
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Annik LARTIGAU
Saint-Louis	Absente	Madame Anne-Maxime DAGENAIS
Saint-Luc		Madame Kristelle ONG TONE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement		Monsieur Daniel BÉLIVEAU
Victor-Thérien	Absente	Madame Isabeau MORRISSETTE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

John-F.-Kennedy	Monsieur Yan OUELLETTE
de l'Odyssée	Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy	Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Elizabeth Huart, substitut, école Beaconsfield
 Madame Ekaterina Ianovskaïa, substitut, école Beau-Séjour
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Cavalier-De-LaSalle
 Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots
 Monsieur Jehad Iskandar-Keriaki, substitut, école des Découvreurs
 Madame Isabelle Lafrance, substitut, école du Grand-Héron
 Madame Roxane Dussault, substitut, école Édouard-Laurin
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Madame Claudia Martel, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides
 Monsieur Abdelmalek Baba-Aïssa, substitut, école Perce-Neige
 Madame Catherine Lapointe, substitut, école Saint-Germain-d'Outremont
 Monsieur Jean Lavertue, substitut, école Saint-Louis
 Madame Hanene Henrichi, substitut, école Victor-Thérien

Public

Madame Sylvie Mariage, parente, école Félix-Leclerc
Monsieur François Morin, membre du CA du CSSMB

Autres présences

Assistent également à la réunion, madame Nathalie Provost, directrice (Services de l'organisation scolaire et du transport), monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint (RÉTAC Lachine et LaSalle) et monsieur Rudi Maghuin à titre de secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 25.

Madame Jessica Talbot, présidente du CP salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

Elle souligne la présence de madame Nathalie Provost, directrice (Services de l'organisation scolaire et du transport) et de monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint (RÉTAC Lachine et LaSalle).

1. PAROLE DU PUBLIC

Les membres du public ne demandent pas la parole.

2. MOT DES DGA

Monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint (RÉTAC Lachine et LaSalle) se présente et salue les membres du CP. Monsieur le directeur général adjoint indique que quatre questions lui ont été envoyées avant la tenue de la séance.

Monsieur Guillemette mentionne qu'il lui a été demandé d'expliquer comment s'effectue la gestion de la Covid et qui prend les décisions. Il souligne que la façon de faire des écoles est pareille à environ 95% et ajoute que des petites choses peuvent être différentes selon la grosseur et les services offerts à l'école. Il présente un document indiquant les cas ayant été traités à ce jour. Présentement, le nombre d'élèves ayant reçu une réponse positive au test de la Covid s'élève à 433. De plus, 110 membres du personnel ont également été testés positifs et 5 242 élèves ont été isolés (environ 220 groupes). Monsieur le directeur général adjoint soutient que cela donne idée du fait qu'il s'agit de toute une gestion pour les directions d'établissement ainsi que pour le personnel des écoles. Dès qu'une direction d'école reçoit un appel pour dire qu'un élève ou un membre du personnel a été testé pour la Covid, celle-ci prend l'information rapidement pour connaître quand les symptômes se sont déclarés, savoir quand le résultat a été reçu et quel est celui-ci. S'il s'agit d'un employé, on demande une preuve pour une question d'assurance. Pour les élèves, on se fie aux parents à moins qu'il s'agisse d'un cas particulier (on pourrait l'exiger aussi). À partir de ce moment-là, la direction d'établissement appelle son DGA pour lui expliquer la situation. Ensemble, d'un commun accord, on prend une décision à savoir si on ferme ou non le groupe à titre préventif. On préfère être préventif. L'élève perd une journée d'école mais on ne le met pas dans un milieu où il pourrait être contaminé. La priorité du CSSMB est la santé des élèves. Quand cette décision a été prise, la direction d'établissement remplit deux formulaires. Le premier est destiné à la direction de la Santé publique (DSP). Il s'agit d'un document Excel où tout doit être détaillé : le nombre d'élèves, les noms de ceux-ci et, s'ils sont assis dans un autobus, où ils sont assis, qui est assis autour (2 bancs à côté, trois bancs en arrière). Beaucoup de détails sont envoyés à la DSP avec copie conforme au CSSMB. Parallèlement à cela, la direction d'établissement doit remplir un formulaire Centre de services scolaire. C'est obligatoire car le CSSMB doit déclarer tous les cas au ministère. En même temps, la direction d'établissement en profite pour mentionner qu'elle a besoin de lettres pour les parents, qu'elle doit fermer de façon préventive et

qu'elle a eu l'accord du DGA, qu'elle a des enseignants qui vont être isolés et qu'elle a besoin de remplaçants, qu'elle a besoin de faire nettoyer certains locaux. Tous les endroits où sont passés les gens sont déclarés. Il est mentionné s'il y a du service de garde ou du service de dîner. Une fois le formulaire envoyé, chaque service reçoit un mandat. Par exemple, si la direction signale avoir besoin de faire nettoyer un local, la direction du Service des ressources matérielles, qui s'occupe du nettoyage, reçoit le signalement et envoie automatiquement une équipe procéder au nettoyage durant la nuit ou le matin très tôt. Chaque service reçoit ce qu'il a à faire. Tout a été fait en fonction de codes. Aucun nom d'élève n'apparaît, à part pour la DSP, lors de la première communication, car elle a besoin des dates de naissance et de certaines informations. Monsieur le directeur général adjoint soutient que c'est très sécurisé et que personne ne peut voir cela. Les directions d'établissement sont bien informées qu'elles ne doivent pas dévoiler qui a été testé positif. Quand une classe est fermée, on avise seulement les parents des élèves de cette classe. On leur dit que leur enfant a été en contact avec un cas positif sans identifier de qui il s'agit. Monsieur Guillemette mentionne qu'on a des augmentations significatives depuis deux semaines et que le ministère s'interroge sur une possible fermeture d'un mois durant les vacances de Noël. Il ajoute que le CSSMB attend des nouvelles à ce sujet. Il relate voir que lorsqu'on bascule un groupe au complet, celui-ci tombe en scolarisation à la maison avec des ordinateurs. Pour ceux qui avaient signalé avoir besoin d'un ordinateur ou de l'internet, la direction est déjà prête et leur passe automatiquement un ordinateur pour les 10 ou 14 prochains jours, cela dépend de la DSP. Monsieur le directeur général adjoint signale qu'on ne peut pas offrir ce service présentement aux élèves isolés parce que leurs parents ont la Covid. Par contre, souvent l'enseignant entre en contact avec l'élève et lui donne des travaux mais ne peut pas le scolariser en plus quand il a sa classe. Il ajoute qu'on n'a pas le droit d'obliger à un enseignant d'ouvrir sa caméra pour enseigner aussi de la maison. Monsieur Guillemette soutient que ce qui se passe présentement est très déstabilisant pour les enseignants. Il ajoute que d'enseigner à distance n'est pas ce qu'on pensait au début. Il donne l'exemple d'élèves du secondaire qui font rentrer des amis sur le groupe. On a développé des protocoles avec le Service éducatif et le Service informatique pour être capable d'effectuer une gestion. Il ajoute qu'on est capable, depuis environ deux semaines, avec des codes, de ne plus laisser entrer personne. Il indique que la DSP répond maintenant presque la journée même où un signalement est émis. Monsieur le directeur général adjoint explique que la DSP a changé les façons de travailler. Au début, quand la personne n'avait pas fréquenté l'école depuis 5 ou 6 jours et qu'elle était positive, on ne sortait pas le groupe ou on n'allait pas aussi loin parce qu'à 5 jours sans contact c'était correct pour la DSP. Aujourd'hui, ça va à 7-8 jours, dépendamment des circonstances. Il ajoute qu'on s'adapte tous les jours. Monsieur Guillemette déclare que la décision de demander des billets relève de la direction d'établissement. Dans la Loi 40, un principe de subsidiarité a été énoncé et la décision doit se prendre le plus près possible de l'école. Il souligne que, présentement, les DGA sont en supervision des directions d'établissement. Elles disent que c'est beaucoup plus calme même s'il y a plus de cas. Les gens ont apprivoisé et compris comment cela fonctionne. Au début de faire respecter les directives de la Santé publique, comme le port du masque ou la distanciation, était difficile. Maintenant, il n'y a plus trop de difficulté sauf au niveau des adolescents des écoles secondaires, dans la cour d'école, lorsque la cloche sonne. Les enseignants ont aussi appris à travailler avec des masques, des visières ou des lunettes. Les enfants, selon le CSSMB, sont en sécurité dans les écoles. Monsieur le directeur général adjoint précise avoir évoqué 433 cas sur une population de 75 000 élèves qui se côtoient.

Il est demandé à monsieur Guillemette s'il est possible d'avoir plus de détails sur le pourcentage d'élèves affectés au primaire et au secondaire par groupes d'âge. Monsieur le directeur général adjoint indique que le tableau lui ayant été fourni n'indique pas les différences entre le primaire et le secondaire. Il dit penser que cela commence à se ressembler beaucoup et qu'il n'y a pas de grosses différences entre le primaire et le secondaire. C'est vraiment par quartier. Il mentionne les secteurs d'Outremont, LaSalle, Lachine et Saint-Laurent comme étant les secteurs les plus chauds présentement.

Au sujet des purificateurs d'air et de la ventilation dans les écoles, monsieur le directeur général adjoint indique que le CSSMB a été très proactif dès le début de l'été quand on a

constaté que la contamination était beaucoup liée à la circulation de l'air. On a mis en branle un échancier de mesures préventives qui a été présenté à toutes les directions d'établissement le 20 août. À partir de cette date, on a fait nettoyer les diffuseurs et les grilles de retour d'air de toutes les écoles et de tous les bâtiments du CSSMB. On a fait augmenter l'apport d'air frais. Tous les filtres ont été changés à partir du 24 août pour avoir des filtres officiels et propres. L'inspection des systèmes de ventilation a été faite au complet. Le rapport du CSSMB a été remis au ministère de l'éducation et on a commencé à travailler sur les systèmes qui avaient besoin de réparation. Le CSSMB a reçu un budget d'environ 800 000 dollars. Monsieur Guillemette précise que cela concerne surtout les écoles secondaires qui sont munies de systèmes de ventilation plus complexes avec leurs grandes bâtisses. On ouvre les fenêtres des bâtiments ventilés naturellement dix minutes trois fois par jour, matin, midi et soir, sans compromettre le confort des occupants. À ce jour, aucune plainte n'a été formulée et le CSSMB est à jour. Le CSSMB est en attente des prochaines procédures du ministère.

Il est demandé si une directive mentionne la fréquence requise des changements de filtres. Monsieur Guillemette ne peut répondre à cette question mais soutient que le CSSMB ne prend aucune chance.

Il est demandé s'il est possible de consulter une liste des écoles ayant été aux prises avec des problèmes de ventilation. Monsieur le directeur général adjoint répond que ce sera public. Le CSSMB devait remettre cette liste au ministère et celui-ci a déclaré qu'il désirait faire lui-même cette annonce.

Il est demandé s'il est possible que les directions d'établissement déclarent dans quelles années sont les cas car des parents ne peuvent peut-être pas garder les enfants à la maison pour des raisons de santé. Monsieur Guillemette répond qu'on fonctionne par bulles et que celles-ci ne se croisent pas. S'il y a deux classes de première année, celles-ci ne sont jamais ensemble à moins qu'il n'y ait pas beaucoup d'élèves au service de garde et qu'on ait mis deux bulles dans le même groupe. Dans ce cas, il doit y avoir une distanciation et un protocole doit être respecté. Quand on a un cas en première année, par exemple, les parents de la classe de première année sont avisés et tous les parents de l'école sont avisés qu'il y a un cas dans l'école. Le ministère ne veut pas qu'on dise qu'il y a un cas en première année pour ne pas créer de panique. Il ajoute qu'il n'y a pas de danger vu qu'il n'y a pas de contact.

Un délégué mentionne une situation vécue à son établissement. Il y a eu un croisement de groupes au service de garde. Un groupe de troisième année a été jumelé à un groupe de quatrième année. Un élève de troisième année a été testé positif. On a isolé le groupe de troisième année en entier et on a isolé tous les élèves de quatrième année qui étaient au service de garde avec l'élève de troisième année. Presque la moitié de la classe de quatrième année s'est retrouvée à la maison en isolement préventif tandis que l'autre moitié, qui n'était pas au service de garde avec l'enfant ayant été testé positif, était en classe. Le délégué ajoute qu'on a gardé deux semaines les enfants à la maison. Monsieur le directeur général adjoint mentionne qu'il a dû s'agir d'un contact considéré modéré par la Santé publique. Le délégué indique que tous les élèves de quatrième année ont été testés négatifs mais l'école a décidé de les garder à la maison 14 jours. Monsieur Guillemette répond que la directive vient de la DSP. Le délégué souligne que ce modèle a fonctionné. Il demande pourquoi on ne donne pas la chance à ce mode hybride de fonctionner dans le cas où on veut inciter les parents à garder leurs enfants à la maison pour éviter la contamination. Monsieur le directeur général adjoint indique que la consigne vient aussi du ministère. L'objectif de rouvrir les écoles était de permettre aux enfants d'avoir des contacts sociaux, qu'ils soient avec leurs amis et qu'ils travaillent en groupe. Il ajoute que si on permet un mode hybride à la grandeur du Québec, il y a la moitié des enfants qui vont être privé du côté social parce qu'ils vont rester à la maison et ce n'était pas l'enlignement du ministère. Monsieur Guillemette souligne qu'il s'agit d'un cas isolé car il n'y a pas eu beaucoup de demi-groupes fermés. Il soutient qu'il faudrait peut-être regarder avec la direction de l'école pourquoi cela a fonctionné ainsi mais les classes hybrides ne sont pas autorisées présentement par le ministère. Il ajoute que l'école ÉVA

est très complexe même si cela semble simple. Tout le personnel qui est dans cette école-là a été retiré parce qu'il est déjà fragilisé. Il invite le délégué à vérifier auprès de la direction de son établissement car il s'agit d'un cas particulier. Monsieur le directeur général adjoint soutient qu'on n'a pas l'autonomie de changer les choses car cela aurait un impact sur les autres centres de services scolaires alors que des parents se demanderaient pourquoi on le fait au CSSMB. Tout le Québec serait obligé de le faire et on n'a pas la structure pour le faire. Le CSSMB est un gros centre de service scolaire et serait prêt. On a les ordinateurs et les branchements à l'internet mais il y a plusieurs secteurs qui n'ont pas accès à l'internet et qui ne sont pas équipés comme l'est le CSSMB du point de vue technologique. Monsieur Guillemette indique que le CSSMB est probablement le CSS numéro un au point de vue de la technologie. Le ministère est tout le temps ici pour voir comment on fonctionne et comment on a créé cela. Il a demandé au CSSMB l'achat d'ordinateurs pour tout le Québec parce que nous avons une bonne gestion informatique. Monsieur Guillemette a signé ces contrats et procède à la distribution à la grandeur des CSS du Québec.

Monsieur le directeur général adjoint indique avoir reçu une autre question relative au mouvement syndical dans les CÉ. Il mentionne que le syndicat a décidé de passer faire une revendication dans les CÉ. On a déjà répondu au syndicat et communiqué des lettres aux directions d'établissement pour les donner aux présidents des CÉ. Le CSSMB, les CÉ et le CA n'ont aucun mot à dire dans les négociations collectives. Présentement, cela se passe à Québec dans un comité restreint. On n'a aucun impact même si on appelle pour dire que les professeurs ne sont pas contents. Monsieur Guillemette conseille de les écouter, de dire qu'on les comprend mais que le rôle d'un CÉ n'est pas de prendre position au niveau d'une convention collective.

Au sujet des résultats des niveaux de plomb dans l'eau dans les écoles, monsieur le directeur général adjoint indique que le ministre a déjà le pédigrée des CSS : Où on est rendus, ce qui a été fait et ce qui reste à faire. C'est lui qui fera des annonces, probablement en annonçant des sommes d'argent et en dévoilant les chiffres des CSS en même temps. On n'a pas le mandat de le diffuser. Ils veulent l'annoncer eux-mêmes.

Les membres du CP remercient monsieur Guillemette pour ses réponses.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/20-11/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Lemieux et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par monsieur David Lemieux - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DES DGA**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2020**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 5 OCTOBRE 2020**
- 6. CONSULTATION**
 - 6.1. Ouverture de groupes de maternelle 4 ans – Écoles Joseph-Henrico, de l'Odyssée, du Bout-de-l'Isle et Lajoie (retour : 9 décembre 2020)
 - 6.1.1. Présentation de Madame Nathalie Provost, directrice des Services de l'organisation scolaire et du transport
 - 6.2. Règles de fonctionnement du CA
 - 6.3. Retour sur les recommandations du CP
- 7. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 7.1. L'école ÉVA

- 7.1.1. Création d'un sous-comité
- 7.2. Pandémie
 - 7.2.1. Enseignement à distance
- 7.3. Formation du MEQ offerte aux membres des CÉ
- 7.4. Règles de régie interne du CP
- 7.5. Compte-rendu du CA
- 8. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
- 9. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 10.1. Nomination des membres du Comité Intégration et conférences
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
 - 11.1. Nomination des membres du Comité Innovation et Communication
- 12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 13. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
- 14. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 14.1. Signature des effets bancaires
- 15. VARIA**
 - 15.1. Budget de déplacement
 - 15.2. Mesures Covid – Rencontre Zoom
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CP DU 15 OCTOBRE 2020

(CP/20-11/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 15 octobre 2020 soit adopté, tel que modifié.

(Proposé par madame Hala Jawlakh – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 5 OCTOBRE 2020

Madame la présidente procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 5 octobre 2020.

6. CONSULTATION

6.1. OUVERTURE DE GROUPES DE MATERNELLE 4 ANS – ÉCOLES JOSEPH-HENRICO, DE L'ODYSSÉE, DU BOUT-DE-L'ISLE ET LAJOIE (RETOUR : 9 DÉCEMBRE 2020)

6.1.1. Présentation de Madame Nathalie Provost, directrice des Services de l'organisation scolaire et du transport

Madame Provost salue les membres du CP et se présente en tant que directrice du Service de l'organisation scolaire et du Service du transport. Elle procède à la présentation de la consultation relative à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Joseph-Henrico, de l'Odysée, du Bout-de-l'Isle et Lajoie.

Madame la présidente demande si on enverrait les enfants à la maternelle dès l'âge de 4 ans. Madame la directrice répond que le gouvernement avait mis dans ses promesses électorales de rendre universelle l'accessibilité à la maternelle 4 ans. Cela signifie, en gros, que les gouvernements précédents avaient déjà mis en place un

programme de maternelle 4 ans qui n'était pas obligatoire. Elle ajoute que le gouvernement caquiste, lors des dernières élections, a mentionné qu'à partir de 2023 tous les parents faisant le choix d'envoyer leurs enfants à la maternelle 4 ans y auraient droit. La maternelle 5 ans n'est toujours pas obligatoire. C'est un choix volontaire que font les parents d'envoyer leurs enfants à la maternelle 5 ans.

Pour se rendre en 2023 et rendre le service universel, le gouvernement, chaque année, émet des cibles pour chaque CSS. Il cible des caractéristiques que doivent avoir les écoles. Madame la directrice ajoute que le ministère de l'éducation a demandé au CSSMB de cibler 4 écoles en milieu favorisé pour l'année scolaire 2021-2022. On ne peut pas faire un choix même si on aurait préféré des milieux défavorisés au CSSMB. Le ministère donne des balises au CSS.

Un délégué concerné par l'embauche des enseignants en tant de pénurie questionne madame la directrice au sujet du plan d'action. Elle répond que le ministère de l'éducation fait beaucoup de programmes actuellement pour recruter des enseignants. Il y a un programme également qui s'adresse aux éducateurs en service de garde qui ont déjà une technique. Ceux-ci peuvent suivre des cours pour aller chercher graduellement des acquis afin d'avoir l'équivalent d'un brevet d'enseignement pour la maternelle 4 ans. Madame la directrice soutient que ce n'est peut-être pas le moment idéal car on est en pénurie mais cela reste une cible du gouvernement et le décret 2023-2024 demeure en place. Il n'y a pas eu de changement à ce niveau-là.

Il est demandé à madame Provost si l'offre de services de camps de jour pour les 4-5 ans a été évaluée pour les besoins des parents qui n'auront plus de service de garde, sachant que la majorité des camps de jour débute à 5-6 ans. Madame la directrice répond que les camps de jour ne relèvent pas des CSS mais des municipalités et des organismes communautaires. Elle dit oser espérer qu'une demande va se déployer. Présentement, nous avons 23 maternelles 4 ans pour l'année scolaire 2020-2021 dans tout le centre de services. Certains secteurs offrent des camps de jour pour les plus petits. C'est au niveau municipal ou au niveau communautaire que le service est offert.

Il est demandé à madame la directrice si une éducatrice en CPE peut travailler dans les maternelles 4 ans? Madame Provost répond que oui à la condition d'être en processus de réussir les cours qui mènent à l'équivalence pour la maternelle 4 ans. Une éducatrice ne peut pas être mise tout de suite en maternelle 4 ans. Il faut avoir suivi des cours pour avoir la reconnaissance pour le faire.

Un délégué mentionne qu'il y a un enjeu important en ce qui a trait au manque de locaux pour accueillir plus de groupes. Madame la directrice mentionne que le plan de développement (balises) émis par le ministère de l'éducation au CSS est fait en fonction du nombre de places que nous avons dans nos écoles. Le ministère valide annuellement le nombre de places-écoles, qu'on appelle la capacité MEQ. À travers tout cela, on a ciblé 4 écoles dont les prévisions de clientèle montraient qu'il y aura de la place pour les 4 prochaines années. Le ministère nous demande annuellement de faire des demandes d'agrandissement ou de construction d'école. Le ministère tient compte du fait qu'au CSSMB, au plein déploiement, ce sont 134

classes supplémentaires qui seront nécessaires pour la maternelle 4 ans. Cette année le CSSMB a fait 4 demandes de financement pour les 4 classes qui seront déployées dans les 4 écoles qui ont été ciblées.

Un délégué mentionne que les parents de son établissement sont contents d'accueillir ces petits car d'accueillir les maternelles 4 ans aidera à y hausser le nombre d'élèves. Madame Provost répond que l'école du délégué a été ciblée car il y a une baisse de la clientèle au niveau de son secteur.

Il est demandé à madame Provost si les chiffres sur la surpopulation des écoles font état de l'ouverture des classes de maternelle 4 ans ou si on doit ajouter ces chiffres aux données répertoriées dans le PTRDI. Madame la directrice répond qu'on pourra voir dans le prochain PTRDI, qui sera déposé en janvier prochain, compte tenu que le décret ministériel a été annoncé pour l'année scolaire 2023-2024, que les besoins en classes de maternelle 4 ans y figureront.

Un délégué demande à madame la directrice comment on peut ouvrir des prématernelles en 2023 vu la surpopulation des écoles et si elle pense que le problème de surpopulation sera résolu pour accueillir les 4 ans. Madame Provost répond que le CSSMB sensibilise énormément le ministère de l'éducation au manque de place. On sait très bien qu'on manque actuellement de place et que la maternelle 4 ans qui deviendrait universelle viendrait mettre une pression supplémentaire. Le CSSMB continue de sensibiliser le MEQ. Le CSSMB n'est pas le seul CSS avec un manque de place car c'est généralisé dans la grande région de Montréal. Par contre, le décret pour l'année 2023-2024 n'a pas encore été déposé officiellement. On souhaite au CSSMB que le ministère recule dans certains secteurs parce que 134 classes c'est énorme au niveau de la pression pour le CSS dans nos écoles primaires. Madame la directrice invite les membres du CP à lui faire parvenir leurs questions supplémentaires. Madame Provost remercie les membres du CP pour leur attention.

Madame la vice-présidente annonce que le CX a convenu de former un sous-comité en charge de l'étude préliminaire de la consultation afin de soumettre ses propositions de recommandations aux membres du CP le 10 décembre prochain. Le CX a convenu que le sous-comité soit formé d'un maximum de 5 membres composé, de préférence, des représentants des écoles concernées par la consultation. Madame la vice-présidente ajoute que le CX a également convenu qu'une demande de délai pour la réponse du CP soit demandée pour une extension au 11 décembre. Elle ajoute qu'il a été convenu au CX que monsieur Éric Caron chapeautera ce comité. Il sera demandé aux représentants des établissements concernés de faire parvenir un bref compte-rendu du déroulement de cette consultation dans leurs CÉ.

(CP/20-11/03)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steeve Nadon et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité pour l'étude préliminaire de la consultation relative à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Joseph-Henrico, de l'Odyssee, du Bout-de-l'Isle et Lajoie composé des membres suivants :

- Monsieur **Éric Caron** (coordonnateur du sous-comité de consultation)
- Madame **Marie Forest**
- Madame **Katherine Rochette**.

(Proposé par monsieur Steeve Nadon – Proposition adoptée à l'unanimité)

Il est mentionné que la consultation pourrait recommander que le CP demande à ce que la problématique liée à la pénurie d'enseignants soit réglée avant l'implantation des maternelles 4 ans.

6.2. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CA

Un délégué mentionne que le document ayant été communiqué aux membres du CP indique que la durée du mandat des membres du CA est de 3 ans, débutant le 1er juillet suivant la date de leur désignation. Il demande si cela veut dire qu'un mandat pourrait durer près de 4 ans si un membre est désigné en septembre. Il est répondu que le mandat de trois ans se termine en juin 2023. L'élection devait avoir lieu en juin 2020. Les membres ayant été élus pour deux ans termineront leur mandat en juin 2022 tandis que ceux qui ont été élus pour trois ans termineront leur mandat en juin 2023. Le délégué mentionne que le document indique qu'il est nécessaire qu'au moins un membre du CA ainsi que le DG du Centre de services scolaire soient présents au lieu fixé pour la réunion en tout temps. Il demande si cela tient compte de notre contexte covidien. Il lui est répondu que contrairement au CP, les réunions du CA sont tenues en public. Dans le cas où la séance devait se tenir en partie à distance, il y aurait au moins deux personnes présentes sur place. Il peut y avoir du public qui se présente aux réunions. Pour l'instant on demeure en virtuel tant que la situation ne se sera pas améliorée.

Un délégué mentionne que le mandat est de 3 ans mais qu'il était question que certains mandats soient de 2 ans pour assurer l'expérience au sein du CA. Il demande quels sont les mandats dont la durée est de 2 ans pour ce 1er CA. Il lui est répondu que c'est indiqué sur le site web du CSSMB (<https://www.csmb.qc.ca/fr-CA/Gouvernance/CA.aspx>). Messieurs Ghislain Laporte, Yan Ouellette et Marie-France Caron ont des mandats de trois ans. Madame Dalia Ramy et monsieur Jean-Philippe Blanchette ont des mandats de deux ans. Cela a été fait par tirage au sort. Un délégué mentionne que les informations relatives aux rôles des membres du CA sont également disponibles sur le site web du CSSMB.

Il est demandé si on peut adopter le langage épïcène dans les documents car il a été adopté par l'Office de la langue française. Il est expliqué qu'il s'agit d'un langage dit « non sexiste » ou « dégenré ». Il s'agit d'un ensemble de règles et de pratiques qui cherchent à éviter toute discrimination sexiste par le langage ou l'écriture. Il est répondu que cela n'a pas encore été discuté.

Il est demandé s'il est possible qu'une séance extraordinaire soit convoquée au CA. Un délégué répond affirmativement à cette question.

Les membres du CP conviennent de reporter ce point et d'émettre des commentaires en décembre prochain afin de laisser aux membres le temps de lire le document. Les membres du CP sont invités à faire parvenir leurs commentaires à la présidence par l'intermédiaire du secrétaire du Comité de parents.

6.3. RETOUR SUR LES RECOMMANDATIONS DU CP

Les membres du CP prennent connaissance de la réponse du CSSMB aux recommandations émises par le Comité de parents en lien avec les consultations suivantes :

- Critères d'inscription 2020-2021 – École Guy-Drummond (résolution CP/20-10/23);
- PTRDI 2021-2024 (résolution CP/20-10/24);
- Critères d'inscription 2020-2021 – École Jonathan ((résolution CP/20-10/20);

Il est mentionné que ces résolutions sont disponibles sur le site de partage OneDrive du CP (dossier « Consultations »). La réponse aux retours sur les

recommandations du CP est également disponible sur le site de partage d'informations (dossier « Retour sur les recommandations du CP »).

7. SUIVIS ET INFORMATIONS

7.1. L'ÉCOLE ÉVA

7.1.1. Création d'un sous-comité

Un délégué mentionne qu'après avoir discuté avec la directrice de l'école ÉVA, il y a possibilité que le CSSMB soit ouvert à créer une sorte de comité consultatif. Il ajoute que le CSS serait prêt à entendre l'opinion des parents. L'idée est de former un sous-comité pour représenter les parents de l'école ÉVA et aider à régler les problématiques de cette école qui est une école virtuelle.

L'école ÉVA est fréquentée par environ 600 élèves présentement et on continue d'en accepter. Le délégué déclare que plus de cas de Covid sont constatés dans les écoles et plus il y a d'élèves qui fréquentent l'école ÉVA.

Il est précisé que l'école ÉVA est un service. Un délégué indique que les élèves de l'école ÉVA sont restés deux mois sans livres car ils ne les ont reçus que la semaine passée. Le délégué soutient qu'il faut aider la direction de l'école à ÉVA à établir des règles pour que cela ne devienne pas un stress autant pour les enfants que pour les parents. Il est mentionné que les enfants proviennent de tout le CSS.

(CP/20-11/04)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité en lien avec l'École Virtuelle Assistée (ÉVA) pour une durée d'une année et que celui-ci soit composé des membres suivants :

- Madame **Katherie Rochette** (coordonnatrice du sous-comité de l'école Éva)
- Madame **Anne-Hortense Ebena**
- Madame **Adriana Lanza**
- Madame **Sharon Go**.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

Il est mentionné que l'école ÉVA a toute la structure d'une école, sauf un CE parce qu'elle n'a pas d'adresse civique, pas de building et pas d'acte d'établissement.

7.2. PANDÉMIE

7.2.1. Enseignement à distance

Le point a été traité lors de l'intervention de monsieur Richard Guillemette. Un délégué soutient que le CSSMB travaille très fort à essayer d'établir des structures et des protocoles pour que les enfants soient bien accompagnés en mode à distance mais qu'il reste beaucoup de travail à faire à ce niveau.

Quelques délégués évoquent leurs expériences personnelles et soulignent que cela se passe bien. Un délégué soutient que l'enseignement virtuel n'est pas adapté à la clientèle ÉHDAA. Il ajoute que l'enseignement magistral ne fonctionne pas avec les élèves HDAA, du moins pas pour son fils qui a un TSA. Il mentionne qu'il faut

comprendre qu'il y a des enfants qui ont de l'hyperactivité et qu'il est difficile pour eux de rester plusieurs heures devant un écran d'ordinateur. Il y a des élèves HDAA qui ont des besoins sensoriels. C'est difficile pour ces élèves de suivre. Il indique que la TES n'est pas présente pendant l'enseignement virtuel. C'est uniquement l'enseignante qui essaye de gérer tous les élèves dont ceux avec des besoins particuliers. Il ajoute que cela a été soulevé à la direction et aux enseignants et qu'il s'agit de quelque chose à considérer et à travailler au niveau de l'organisation scolaire.

Un délégué relate que son fils vient de retourner à l'école suite à deux semaines d'isolement en raison d'un cas de Covid dans sa classe. Il est en deuxième année. Cela a bien été avec le professeur principal. Il ajoute que cela s'est moins bien passé avec les spécialistes (anglais, gymnastique et musique). Ces enseignants semblaient être moins équipés et étaient toujours en retard. Il suggère que les spécialistes soient mieux évalués ou équipés. Le délégué indique qu'il en discutera à son CÉ et ajoute ne pas savoir s'il y a une orientation particulière au CSSMB à l'effet qu'il fallait avoir un certain nombre d'heures de spécialistes plutôt que l'enseignement principal. Il lui est mentionné qu'un certain nombre d'heures par semaine est prévu pour l'enseignement à distance, incluant les spécialistes et qu'il s'agit de règles ministérielles.

7.3. FORMATION DU MEQ AUX MEMBRES DES CÉ

Madame la présidente rappelle qu'une formation du MEQ est obligatoire pour tous les membres des CÉ. Madame la vice-présidente demande à madame la présidente si le CP a reçu une réponse du CSSMB à savoir si les présidents des CÉ doivent rendre des comptes au CSS et s'il y a une façon de s'assurer que tous les membres des CÉ aient assisté à la formation. Madame la présidente indique n'avoir reçu aucune réponse à ce sujet.

Un délégué indique avoir parlé avec Maître Ophélie Scott, coordonnatrice (Soutien aux établissements – Secrétariat général). Il mentionne que le CSS ne prévoit pas de présenter de formation pour le bénéfice de tous les CÉ cette année. Il reviendrait aux CÉ de s'organiser. Aussi, il n'y a actuellement qu'une seule capsule rendue disponible par le ministère. Il y a des documents en complément mais tout ce qui doit être présenté n'est pas sorti. Il ajoute qu'on a effectivement une obligation mais la méthode de contrôle n'a pas été déterminée. Maître Scott a suggéré, pour s'assurer que les membres suivent la formation, d'y aller un peu à la fois durant les rencontres des CÉ, avec la présidence et le directeur d'établissement, en y allant avec le document principal expliquant les sections et de prendre les questions des membres. Les rencontres permettent de prendre les présences faisant en sorte qu'on peut déterminer, avec le procès-verbal, qui a suivi les différentes formations.

Il est mentionné qu'il y a beaucoup de documents très pertinents même si les capsules ne sont pas sorties. Il est également mentionné que les documents sur les pouvoirs du CÉ et le calendrier des sujets sont disponibles. Le lien suivant est partagé :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/>

Un délégué dit comprendre que cela revient à la présidence du CÉ de donner la formation aux autres membres du CÉ. Un délégué répond que Maître Scott a mentionné qu'on a effectivement l'obligation de s'assurer que cela soit fait. Si on a des questions par rapport à des points précis de compréhension, on peut toujours les référer au CSS. Il ajoute qu'on est un peu laissés à nous même cette année. Il mentionne que la validation va certainement venir par la suite et c'est

via les présences au CÉ qu'on va pouvoir affirmer qui a suivi les formations. Il faut faire attention à bien documenter nos méthodes.

Un délégué indique avoir posé la question sur un des liens. Le ministère lui a répondu que c'est le comité d'éthique et de gouvernance de chaque CSS qui doit s'assurer que les membres des CÉ suivent la formation. Il n'y a pas encore de mécanisme prévu à cet effet. Il assure que ce n'est pas aux CÉ d'effectuer ce travail de contrôle.

Il est souligné que cette formation s'adresse à tous les membres du CÉ, membres du personnel compris.

Il est demandé s'il est possible d'obtenir copie des propos tenus dans le chat des séances du CP. Il est mentionné qu'il est possible d'enregistrer ces propos. Il est également mentionné que le chat identifie le nom des membres émettant des commentaires ce qui pose un problème au niveau de la confidentialité.

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 10 – Retour de la pause à 21 heures 25.

7.4. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CP

Il est annoncé aux membres du CP que le CX a résolu de créer un sous-comité afin de réviser les règles de régie interne du CP. Il est expliqué que ce sous-comité proposera d'éventuelles modifications aux membres du CP. Madame la présidente demande aux membres intéressés à faire partie de ce sous-comité de bien vouloir se proposer.

(CP/20-11/05)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de procéder à une révision préliminaire des règles de régie interne du Comité de parents pour soumettre ses recommandations à celui-ci et que le sous-comité soit composé de :

- Madame **Martine Riendeau** (coordonnatrice du sous-comité)
- Madame **Tania Naim**
- Madame **Caroline Chartrand**
- Madame **Carole Mekoudjou**
- Monsieur **Gnahoua Zoabli**.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

7.5. COMPTE-RENDU DU CA

Il est mentionné que le CA a tenu une séance le 10 novembre dernier. Un membre du CX a assisté à la rencontre qu'il a trouvé très intéressante. Il relate que la présidente du syndicat des enseignants est venue parler de son mouvement. Un membre du public a posé une question relative à des agrandissements ou à la création d'une nouvelle école à Ville-Mont-Royal. Celui-ci désirait savoir si les nouveaux projets de condominiums ont été pris en considération. Le délégué indique qu'il fut expliqué que la procédure prend du temps lors d'une demande de nouvelle école, d'agrandissement ou d'acquisition. Outre de la création d'une nouvelle école à Ville-Mont-Royal, le CA a discuté d'une nouvelle école à Outremont. Ils ont parlé d'une école primaire de 30 locaux. Le délégué ajoute que le CA a parlé du déficit 2019-2020. Les membres du CA ont mentionné une demande afin de ne pas le porter sur cette année. Il fut question du projet de création d'une nouvelle école secondaire à Saint-Laurent. Le délégué indique que la plupart des déficits proviennent du service de garde et du dîner. Il mentionne un montant avoisinant 10 millions de déficit durant la fermeture

causée par la Covid. Le délégué évoque le projet PGLO. Il relate qu'il fut constaté que l'enveloppe n'était pas suffisante et que la demande d'agrandissement fut retirée. On va essayer d'avoir un édifice déjà existant pour y mettre les classes supplémentaires requises jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution. Il est mentionné qu'un agrandissement était prévu à PGLO mais que les coûts ont malheureusement trop augmentés. C'est pour cette raison que l'édifice Strathcona pourra être utilisé en cas de besoin. Concernant le déficit, il n'y aura pas de « reprise » de celui-ci dans les écoles. Le CSSMB a fait ce choix pour cette année. On parlait de 10 millions au départ mais on pense qu'on va pouvoir diminuer ce montant parce qu'il y a des sommes qui viennent du gouvernement. Il est mentionné que cette situation est due au fait qu'on a continué à rémunérer les gens dans les écoles malgré la fermeture. Un délégué signale que le CX a assigné un de ses membres à chaque séance du CA. Il est mentionné que les séances du CA sont publiques (www.csmb.qc.ca/fr-CA/Gouvernance/CA.aspx).

8. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame la présidente aborde la dernière conférence de presse de monsieur François Legault concernant une éventuelle fermeture des écoles. Elle soutient qu'il faudra suivre l'évolution de la situation car il est un peu prématuré de tirer des conclusions. Elle ajoute qu'elle informera les membres du CP des communications de la FCPQ. Madame la présidente précise les tâches du secrétaire du CP et souligne qu'il prend ses instructions de la présidence du CP ainsi que du secrétariat général du CSSMB. Elle indique aux membres du CP la procédure à suivre pour soumettre leurs demandes diverses.

9. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Madame Nathalie Vassilaros, présidente du CCSÉHDAA, résume la séance de ce comité du 4 novembre dernier. Lors de cette rencontre, le comité exécutif du CCSÉHDAA a été constitué. Les membres du CCSÉHDAA ont également parlé des règles de régie interne du comité. Elle mentionne la visite de madame Nathalie Provost, directrice (Services de l'organisation scolaire et du transport) pour une consultation informelle relative au projet d'affichage d'un autocollant destiné aux véhicules de transport scolaire véhiculant une clientèle d'élèves HDAA. Cet autocollant, informera les premiers répondants, en situation d'urgence, lorsqu'ils seront en présence d'un transport adapté. Les membres du CCSÉHDAA se sont montrés favorables à cet autocollant. L'étiquette mentionne simplement qu'il s'agit d'un transport adapté. Elle ne donne pas le nom des élèves ni leurs handicaps. Aucune information confidentielle n'est véhiculée. Suite à la consultation du CCSÉHDAA, d'autres paliers seront consultés. Une fois l'étiquette approuvée, il y aura une période de formation dans la communauté, pour les premiers répondants (ambulanciers, policiers, pompiers), pour s'assurer que l'étiquette autocollante sera bien reconnue et savoir comment intervenir. Madame Vassilaros rappelle que les séances CCSÉHDAA sont publiques. Elle annonce que le CCSÉHDAA tiendra sa prochaine rencontre le 8 décembre 2020 à 19 heures. Tout membre du public intéressé à assister aux séances du CP peut contacter le secrétaire du CP pour obtenir les informations de connexion en lien avec celles-ci.

10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

La coordonnatrice du Comité Intégration et conférences mentionne avoir discuté avec sa prédécesseure pour le transfert de connaissances. Elle souligne qu'il s'avère, cette année, que la façon de remplir sa fonction va changer étant donné qu'il faudra travailler à distance et qu'il faudra travailler davantage avec le site web. Elle mentionne qu'elle aura besoin de membres du CP qui puisse l'appuyer dans le comité dont elle est en charge. Elle indique que ce comité comporte deux aspects, soit les conférences et l'intégration. En ce qui

concerne les conférences, il s'agit d'organiser et de programmer des conférences à destination des parents pour répondre à leurs besoins et pour leur fournir des informations pertinentes. Madame la coordonnatrice ajoute que les conférences devront être présentées virtuellement cette année. Elle ajoute que le Comité Intégration et Conférences va beaucoup fonctionner en collaboration avec le Comité Innovation et Communication car on s'appuiera beaucoup sur l'internet et sur le site web. L'intégration consiste à supporter les parents dans leur cheminement à travers le système scolaire. Elle mentionne qu'il serait intéressant de revoir le contenu du site web du CP et souligne que le Comité Innovation et Communication travaillera quant à lui sur le contenant. Madame la présidente souligne que l'intégration aura également pour objectif d'intégrer les nouveaux membres du CP pour leur donner la chance de s'impliquer. Madame la coordonnatrice mentionne que les membres pourraient commencer à se rencontrer tous les 15 jours au début et une fois par mois par la suite. Elle souligne qu'une rencontre mensuelle serait idéale selon elle.

10.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

(CP/20-11/06)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steeve Nadon et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la nomination des membres suivants pour le Comité Intégration et Conférences 2020-2021:

- Madame **Claire Noël** (coordonnatrice du sous-comité)
- Madame **Tania Raoub**
- Madame **Claudia Martel**.

(Proposé par monsieur Steeve Nadon – Proposition adoptée à l'unanimité)

11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

La coordonnatrice du Comité Innovation et Communication confirme avoir discuté à quelques reprises avec la coordonnatrice du Comité Intégration et Conférences pour s'assurer que leur travail sera en symbiose car le contenant et le contenu seront reliés. Elle mentionne qu'on a parlé d'incorporer les réseaux sociaux. Par contre, il s'agira de savoir comment procéder à la surveillance de tout cela et d'être capable d'avoir un gestionnaire de communauté indirect. Elle mentionne qu'elle commencerait par une rencontre un peu plus longue pour discuter des options, des choses à faire et pour prendre connaissance des diverses opinions par rapport à tout cela. Elle souligne que, par la suite, le comité pourrait se rencontrer une fois par mois, ou au deux mois, selon les besoins. Elle relate qu'elle aimerait éventuellement élaborer un sondage afin de questionner les parents et les membres du CP sur leur satisfaction en lien avec les moyens de communication. Elle ajoute qu'elle aimerait voir quels sont les canaux de communication que les parents aimeraient voir priorisés. Madame la coordonnatrice déclare qu'elle voudrait connaître le niveau de confort des parents avec la technologie. Il est demandé si des règles de conduite seront établies pour avoir un contrôle sur le contenu des communications en réseau social en accord avec le service de communication du CSSMB. Madame la coordonnatrice soutient qu'elle voudrait demander, au niveau du CCSMB, quelles sont ses règles d'utilisation des réseaux sociaux. Elle ajoute qu'on pourra valider cela auprès des avocats du secrétariat général du CCSMB. Il est mentionné que les membres qui désireront ultérieurement se joindre au Comité Intégration et Conférences ou au Comité Innovation et Communication seront les bienvenus.

11.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

(CP/20-11/07)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Gagné et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la nomination des membres suivants pour le Comité Innovation et Communication 2020-2021:

- Madame **Judith Lalonde-Dionne** (coordonnatrice du sous-comité)
- Madame **Kim Collin**
- Monsieur **Presley Tchoua**.

(Proposé par monsieur Jean-François Gagné – Proposition adoptée à l’unanimité)

12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Le point est reporté.

13. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

Il est signalé que la prochaine séance de la FCPQ se tiendra le 20 novembre prochain. Le délégué 1 à la FCPQ souligne recevoir toutes les communications de la FCPQ. Il est mentionné que la correspondance reçue de la FCPQ est déposée dans le dossier de partage d’informations OneDrive du CP. Un délégué signale avoir vécu un malaise avec la direction de son établissement suite à la réception d’un sondage éclair de la FCPQ. Il souligne avoir transféré le courriel de la FCPQ à la direction de son école. Celle-ci s’est montrée réticente et a estimé qu’elle ne pouvait pas communiquer le sondage aux parents de l’école. Le délégué demande ce qu’il faut faire dans ce genre de situation. Le délégué 1 à la FCPQ mentionne que la fédération est consciente qu’elle ne sera pas capable d’atteindre tous les parents du Québec. Si tout le monde fait de son mieux, ils seront capables d’obtenir suffisamment de réponses de parents pour se donner une idée des enjeux, des problèmes et des défis par rapport à l’enseignement à distance. Le délégué indique que la direction de son établissement a finalement communiqué le sondage éclair aux parents avec un peu de retard. Un délégué soutient que les présidences de CÉ n’ont pas accès à toutes les adresses électroniques des parents. Il ajoute que seule la direction d’établissement possède ces adresses. Un délégué indique que les directions d’établissement ont le droit de communiquer des courriels de la FCPQ. Il ajoute qu’il est essentiel d’avoir une bonne entente avec sa direction d’établissement. On ne peut pas forcer la direction d’école à envoyer un message mais c’est important de l’inciter à le faire.

14. MOT DE LA TRÉSORERIE

Madame la trésorière mentionne avoir discuté avec sa prédécesseure pour effectuer la transition. Elle souligne que les gros postes de dépenses n’ont pas encore été entamés car nous sommes au début de l’année scolaire. Elle souligne avoir reçu le relevé bancaire du mois d’octobre du CP de monsieur Mounir Zennadi du service des ressources financières du CSSMB.

14.1. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

(CP/20-11/08)

ATTENDU qu’un compte de banque est ouvert pour le compte du Comité de parents du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoy;

ATTENDU QUE des chèques devront être émis au cours de 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Steeve Nadon** et **RÉSOLU** à l’unanimité par les membres du Comité de parents que quatre (4) personnes soient autorisées à signer les effets bancaires de ce compte, soit les membres de l’exécutif: madame **Jessica TALBOT**, présidente, madame **Anne-Marie ROBITAILLE**, vice-présidente, madame **Tania NAIM**, secrétaire, madame **Carole MEKOUDJOU**, trésorière, et que deux (2) signatures soient requises lors de l’émission d’un chèque, dont obligatoirement celle de madame **Carole MEKOUDJOU**, trésorière.

(Proposé par monsieur Steeve Nadon – Proposition adoptée à l’unanimité)

15. VARIA

15.1. BUDGET DE DÉPLACEMENT

Il est demandé si les budgets octroyés par les années passées aux remboursements des frais de déplacements et aux collations peuvent être réaffectés à d'autres postes de dépenses. Un délégué mentionne que si on convient qu'il est intéressant de garder les rencontres sur Zoom, cela signifie que ces budgets se libèrent et qu'ils pourraient être affectés à un éventuel projet. Un délégué dit croire que le budget de fonctionnement du CP ne peut être affecté à un autre poste de dépenses. Il ajoute que les fonds publics ne peuvent pas être affectés à un autre projet. Il est mentionné que le CP a une politique de gestion budgétaire qui a été adoptée en octobre dernier. Un délégué confirme qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement. Il ajoute que cela dépend du projet et qu'on peut consulter le secrétariat général pour s'assurer qu'on est dans notre droit de le faire. Il soutient que la première étape consiste à proposer quelque chose. Il est mentionné que le portail du CP, logé sur le site internet du CCSMB, aura bientôt à être remplacé et que le Comité Innovation et Communication devra se pencher sur le contenu du prochain portail. Un délégué soutient que les parents demandent d'avoir accès à davantage d'information. Il considère que de rendre ce canal plus accessible et plus visible serait une bonne chose. Un délégué demande s'il a été prévu de procéder à des paiements électroniques. Il est mentionné qu'on est encore en mode de paiements par chèques. Un délégué indique avoir posé cette question et qu'il semble être compliqué d'effectuer des transferts électroniques. Pour l'instant le CX fera son possible pour signer les chèques et pour les acheminer à qui de droit. Un délégué considère qu'il serait logique de distribuer un montant d'argent aux membres pour leurs collations à distance étant donné qu'ils donnent beaucoup de leur temps à chaque rencontre. Il est répondu qu'il s'agit de frais de déplacements et qu'il ne faut pas oublier que les membres du CP sont des bénévoles. Un délégué dit douter qu'on puisse octroyer de tels montants, surtout si les gens sont à la maison.

15.1. MESURES COVID – RENCONTRE ZOOM

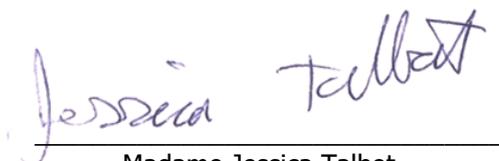
Le point a été traité précédemment.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 10 décembre 2020

(CP/20-11/09)

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45. La prochaine réunion du CP aura lieu jeudi, le 10 décembre 2020 à 19 h 15 sur la plateforme Zoom.

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)



Madame Jessica Talbot,
Présidente du Comité de parents



Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 12 NOVEMBRE 2020 – CP
/rm